

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

service environnement

unité eau et milieux  
aquatiques

Affaire suivie par :  
M. Emmanuel BAHIER  
Tél : 02.96.62.47.57  
Fax : 02.96.33.29.05  
emmanuel.bahier@cotes-  
darmor.gouv.fr

Monsieur Christian ROBERT  
15 Lanhellen  
22110 ROSTRENEN

Saint-Brieuc, le 30 novembre 2018

**OBJET** : Enquête publique concernant la reconstruction de la digue de Tresmeur, la construction d'une cale, la reconstruction d'un enrochement et la régularisation administrative de deux cales et d'un escalier, au lieu-dit « Tresmeur » sur la commune de TREBEURDEN

**REFER** : A 18/ 012 DIGUE

Monsieur,

Par courrier du 29 novembre 2018, vous sollicitez un délai supplémentaire jusqu'au mardi 4 décembre 2018 pour le dépôt de votre rapport relatif à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus sur la commune de TREBEURDEN et pour laquelle vous avez été nommé commissaire enquêteur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Vous m'indiquez ne pas être en mesure de respecter ce délai notamment en raison du fait que vous êtes dans l'attente d'une contribution supplémentaire.

Compte tenu de votre argumentaire et de la possibilité offerte par l'article L. 123-5 susvisé de proroger ce délai je vous informe que je vous accorde un délai supplémentaire jusqu'au 4 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée et très cordiale.

Le directeur départemental  
des territoires et de la Mer



Pierre BESSIN